

<https://portailsamu.gcsdsisif.fr/le-medecin-regulateur-de-la.html>

Le médecin régulateur de la Permanence des Soins

- SAMU 75 - Site Public - Les métiers -

Date de mise en ligne : samedi 7 août 2010

Copyright © Portail régional des SAMU/SMUR d'Ile de France - Tous droits

réservés

Lorsque vous composez le 15, ce sont les Permanenciers Auxiliaires de Régulation Médicale (PARM) qui traitent initialement votre appel. Ils sont chargés de vous localiser (adresse, code, interphone, étage), de vous identifier (numéro de contre-appel) et d'évaluer la gravité et l'urgence de votre appel et, ce en quelques questions simples. En fonction de la nature de votre appel, vous serez très rapidement mis en relation avec le médecin régulateur de l'aide médicale d'urgence (24h/24 et 7j/7) ou de la Permanence des Soins (PDS).

Le **médecin régulateur de la Permanence des Soins** au SAMU est un médecin généraliste libéral. Il est actuellement présent aux horaires fixés par la PDS : de 20h à 24h en semaine et de 13h à 24h le samedi, de 9h à 24h les week-ends et jours fériés.

Le PARM lui confie le traitement des appels qui ne sont pas à priori des urgences graves nécessitant l'envoi d'un SMUR. Il traite les demandes de médecine générale et en particulier les conseils au patient en l'absence du médecin traitant. Le rôle du médecin de la PDS est également de savoir détecter derrière un appel de médecine générale une pathologie potentiellement grave, l'appel est alors transmis au médecin régulateur de l'aide médicale d'urgence.

Ainsi, la réponse qu'il apporte peut être :

- ▶ le conseil simple (adaptation du traitement préalablement prescrit, réassurance du patient ou de son entourage...),
- ▶ le conseil de consulter le médecin traitant ou le médecin de la maison médicale de garde,
- ▶ l'envoi à domicile d'un confrère de la PDS ou des structures de médecins urgentistes libéraux (UMP, SOS médecin).

Enfin il estime parfois que la situation relève d'un avis hospitalier. Il pourra avoir recours, dans certains cas, à l'envoi d'une ambulance ou même d'un SMUR.